

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2300**28 août 2014****SOMMAIRE**

Alpina Real Estate GP I	110356	Inluxa Group	110354
Baystone S.A.	110384	Inluxa Group	110355
BGV III Stuttgart S.à r.l.	110361	Invista European Celsius Holdings S.à r.l.	110355
BioProphyl Europe S.à r.l.	110361	ION Network Solutions S.à r.l.	110356
Blitzen S.à r.l.	110361	IRC Group S.A.	110356
BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l.	110378	I-Travel S.A.	110354
Cathedral Advice S.à r.l.	110361	Jemast, S.à r.l.	110356
Chamonix Holding S.à r.l.	110367	Jemast, S.à r.l.	110357
Cibao S.A.	110357	Kerta S.à r.l.	110363
Convento II S.à r.l.	110358	L.F. Investments S.à r.l.	110356
Crystal Partners Lux Holding Company Li- mited	110358	L.F. Management and Investment S.à r.l.	110357
Deutsche Haussmann S.à r.l.	110360	Linger-Immo S.A.	110357
Devoteam S.A.	110359	L'Osteria Sàrl	110357
Dover Luxembourg S.à r.l.	110359	PREF Finance Luxembourg S.à r.l.	110391
DV International S.A. (DVI S.A.)	110358	Robertson Finance & Co SPF S.A.	110354
Eiffel Investment Group Sàrl	110360	RWE Energy Beteiligungsverwaltung Lu- xemburg GmbH	110355
Etoile Deuxième S.à r.l.	110360	SGBT Asset Based Funding S.A.	110362
Euro Agenturen S.A.	110360	Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles	110362
Euron S.A.	110358	Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles	110362
Evia Finance S.à r.l.	110398	Tele 2 Europe S.A.	110370
Fitness First Luxembourg S.C.A.	110359	TigerLuxOne Midco S.à r.l.	110370
Fox Paine International S.à r.l.	110359	Tonus & Cunha Associés S.à r.l.	110383
Hutchison 3G UK Investments Sàrl	110354		
ICL S.A.	110354		
ICL S.A.	110355		
Infotex S.A.	110355		

Inluxa Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 131.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085490/9.

(140101296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Hutchison 3G UK Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 74.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085458/10.

(140101167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

I-Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 2, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014085471/10.

(140101464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

ICL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 58, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 150.555.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014085481/10.

(140100826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Robertson Finance & Co SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 81.390.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 20 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 20 juin 2014 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer, avec effet rétroactif au 21 juin 2013, en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014087269/15.

(140103405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Inluxa Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 131.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085491/9.

(140101297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

ICL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 58, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 150.555.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014085482/10.

(140100827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Infotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 75.380.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014085487/10.

(140100829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Invista European Celsius Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.413.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085497/10.

(140101624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

RWE Energy Beteiligungsverwaltung Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 67.783.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mars 2014

L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprise jusqu'au 31 décembre 2014 PriceWaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RWE Energy Beteiligungsverwaltung Luxemburg GmbH

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014087270/15.

(140103201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Jemast, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.

R.C.S. Luxembourg B 105.445.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085508/9.

(140101402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

ION Network Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 87.927.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014085498/10.

(140100803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

IRC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.423.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014085501/10.

(140101418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

L.F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/14.

Signature.

Référence de publication: 2014085533/10.

(140100773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Alpina Real Estate GP I, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.952.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société prises en date du 28 mai 2014 que les actionnaires ont décidé:

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé de la Société Deloitte Audit S.à r.l., pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014086714/15.

(140102905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Jemast, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.
R.C.S. Luxembourg B 105.445.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085509/9.

(140101522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

L.F. Management and Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 167.762.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/14.

Signature.

Référence de publication: 2014085534/10.

(140100783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

L'Osteria Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 8, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 160.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014085535/10.

(140100792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Linger-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.625.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085552/10.

(140101434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Cibao S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen.
R.C.S. Luxembourg B 146.536.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 mars 2014 de la société anonyme «CIBAO S.A.» constituée suivant acte notarié du 6 juin 2009.

Résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6933 Mensdorf, 29 rue de Roodt/Syre, à L-6832 Betzdorf, 12 rue d'Olingen à partir du 1^{er} avril 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Paul Picciau
Administrateur-unique

Référence de publication: 2014086808/15.

(140103402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Crystal Partners Lux Holding Company Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.412.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014086786/10.

(140103513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 94.096.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'administrateur unique le 19 juin 2014 que:

Le siège social de la société a été transféré au L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086848/12.

(140103259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Convento II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.759.

—
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Messieurs Etienne BIREN et Emanuele GRIPPO, gérants, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20.06.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour CONVENTO II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086813/13.

(140103313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Euron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.356.

—
Il résulte du procès-verbal du 18 juin 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première et unique Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Davide MURARI (Annexe 1) de sa fonction d'Administrateur avec effet au 12 juin 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Giovanni PATRI, né à Lobbes (Belgique), le 18 août 1975 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086872/19.

(140103129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Dover Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOVER LUXEMBOURG S.à r.l.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2014086845/11.

(140103109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Fox Paine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.421.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique se trouve désormais à 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 Cayman Islands.

Luxembourg, le 20.6.2014.
Pour avis sincère et conforme
Pour Fox Paine International S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086885/13.

(140103257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Fitness First Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.423.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juin 2014.
Fitness First Luxembourg S.C.A.
TMF (Luxembourg) S.A.
Domiciliation Agent Company

Référence de publication: 2014086880/14.

(140103495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Devoteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 59.284.

EXTRAIT

Rectificatif de l'extrait enregistré et déposé le 19/06/2014 sous la référence L140102178

L'assemblée générale du 19 mai 2014 a nommé:

- Monsieur Geert STRAGIER, demeurant Vianderstraat 40, B-3300 Tienen, Belgique, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 18 juin 2014.
Pour DEVOTEAM S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2014086052/16.

(140102330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Euro Agenturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 92.204.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Troisvierges, le 19/06/2014.

Référence de publication: 2014086084/10.

(140102165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Etoile Deuxième S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 103.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETOILE DEUXIEME S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Signature
Agent administratif

Référence de publication: 2014086082/14.

(140101827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Eiffel Investment Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2014

En date du 22 mai 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young SA en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Eiffel Investment Group Sàrl
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014086063/15.

(140102245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Deutsche Haussmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 105.031.

- Mons. Eric-Jan van de Laar, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Eric-Jan van de Laar prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014086039/15.

(140102241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

BioProphyl Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 53, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 127.947.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2014.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014086736/12.

(140103389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Cathedral Advice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.249.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CATHEDRAL ADVICE S.à r.l.
M. SALLET / M. SALLET
- / Par procuration représentant M. DEWAELE
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014086793/13.

(140103223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Blitzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 167.542.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2012, acte publié
au Mémorial C no 1056

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blitzen S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2014086737/14.

(140103464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.462.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2014

1. La démission de M. Alain WEBER de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2014 est acceptée.
2. M. Torsten KLAAS, gérant de société, né à Detmold (Allemagne), le 31 mai 1965, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, a été nommé comme gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg.
Pour extrait sincère et conforme
BGV III Stuttgart S.à r.l.

Référence de publication: 2014086758/15.

(140103342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Esofac Luxembourg S.A., Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.086.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2014:

Le Conseil d'Administration décide de renommer Madame Martine VAN PEER, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Le Conseil d'Administration décide de renommer Monsieur Pierre DEVOLDER, demeurant 116, rue de l'Agronome, B-1070 BRUXELLES, comme Président du Conseil d'Administration, pour la période se terminant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014087317/17.

(140102832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 16 juin 2014 que le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2019:

- Monsieur Yves CACCLIN,
- Monsieur Régis MEISTER; et
- Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT.

De plus, le mandat de la société Deloitte Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014087303/18.

(140102994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Esofac Luxembourg S.A., Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.086.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2014:

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur André WILWERT, demeurant 59, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG, Monsieur Christian BILLON, demeurant 18, rue d'Orange, L-2267 LUXEMBOURG, Madame Martine VAN PEER, avec adresse professionnelle au 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre DEVOLDER, demeurant 116, rue de l'Agronome, B-1070 BRUXELLES.

Elle décide de confier la mission de réviseur d'entreprises à PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014087316/19.

(140102832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.561.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of June,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kerta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 169.561 and having a share capital of forty-three thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 43,535.-) (the Company). The Company was incorporated on June 13, 2012 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated July 16, 2012 under number 1782. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on December 23, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C dated March 13, 2014 number 658.

There appeared:

1) Terranum Corporate Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the RCS under number B 174.009 and having a share capital of nine hundred eighty thousand four hundred thirty-eight Euro and fifty cents (EUR 980,438.50) (Terranum Corporate Properties); and

2) Gloria Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the RCS under number B 177.412 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (Gloria Holdings);

(the parties referred to above are hereinafter collectively referred to as the Shareholders),

both here represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on 12 and 13 June 2014.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), together with payment of an ordinary share premium in an aggregate amount of twenty-seven million three hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 27,399,970.01) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 43,535.-), represented by one million three hundred five thousand nine hundred ninety-eight (1,305,998) ordinary shares and three million forty-seven thousand five hundred two (3,047,502) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to forty-three thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 43,635.-), by way of the issue of two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares and seven thousand one (7,001) new class B shares of the Company, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as the existing ordinary shares and class B shares.

3. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by contributions in cash.

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and class B shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), together with payment of an ordinary share premium in an aggregate amount of twenty-seven million three hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 27,399,970.01) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 43,535.-), represented by one million three hundred five thousand nine hundred ninety-eight (1,305,998) ordinary shares and three million forty-seven thousand five hundred two (3,047,502) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to forty-three thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 43,635.-) by way of the issue of two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares and seven thousand and one (7,001) new class B shares of the Company, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as the existing ordinary shares and class B shares.

Third Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Interventions - Subscriptions - Payments

Terranum Corporate Properties, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares of the Company and fully pays up such new ordinary shares by a payment in cash in an amount of twenty-seven million four hundred thousand Euro (EUR 27,400,000) which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of twenty-nine Euro and ninety-nine cents (EUR 29.99) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of twenty-seven million three hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 27,399,970.01) to the Ordinary Share Premium Account.

Gloria Holdings, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to seven thousand and one (7,001) new class B shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of seventy Euro and one cent (EUR 70.01) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of twenty-seven million four hundred thousand seventy Euro and one cent (EUR 27,400,070.01) was at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital and share premium accounts.** Share capital

5.1. The Company's share capital is set at forty-three thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 43,635), represented by:

- (i) one million three hundred eight thousand nine hundred ninety-seven (1,308,997) ordinary shares (Ordinary Shares); and
 - (ii) three million fifty-four thousand five hundred three (3,054,503) class B shares (Class B Shares);
- each of the Ordinary Shares and the Class B Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share and Shares shall mean the shares in every Class of Shares.”

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and class B shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin,

par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Kerta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 169.561 et ayant un capital social de quarante-trois mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 43.535,-) (la Société). La Société a été constituée le 13 juin 2012 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) en date du 16 juillet 2012, numéro 1782. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2013 suivant un acte de Maître Marc Loesch, prénommé, publié au Mémorial C du 13 mars 2014 numéro 658.

Ont comparu:

1) Terranum Corporate Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 174.009 et ayant un capital social de neuf cent quatre-vingt mille quatre cent trente-huit euros et cinquante centimes (EUR 980,438.50) (Terranum Corporate Properties); et

2) Gloria Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 177.412 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-) (Gloria Holdings);

(les parties mentionnées ci-dessus seront ci-après désignées collectivement comme les Associés),

toutes deux ici représentées par Frank Stolz, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date des 12 et 13 juin 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec paiement d'une prime d'émission ordinaire d'un montant total de vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et un centime (EUR 27.399.970,01) qui sera affecté au Compte de Prime d'Emission Ordinaire, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 43.535,-) représenté par un million trois cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.305.998) parts sociales ordinaires et trois millions quarante-sept mille cinq cent deux (3.047.502) parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quarante-trois mille six cent trente-cinq euros (EUR 43.635,-), par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales ordinaires et parts sociales de classe B existantes.

3. Souscriptions à et libérations de l'augmentation de capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par des apports en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom

et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec paiement d'une prime d'émission ordinaire d'un montant total de vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 27.399.929,99), qui sera affecté au Compte de Prime d'Émission Ordinaire, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 43.535,-) représenté par un million trois cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.305.998) parts sociales ordinaires et trois millions quarante-sept mille cinq cent deux (3.047.502) parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quarante-trois mille six cent trente-cinq euros (EUR 43.635,-), par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales ordinaires et parts sociales de classe B existantes.

Troisième résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

Interventions - Souscriptions - Libérations

Terranum Corporate Properties, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de vingt-sept millions quatre cent mille euros (EUR 27.400.000,-) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 29,99) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et un centime (EUR 27.399.970,01) au Compte de Prime d'Émission Ordinaire.

Gloria Holdings, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à sept mille et une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de soixante-dix euros et un centime (EUR 70,01) qui sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de vingt-sept millions quatre cent mille soixante-dix euros et un centime (EUR 27.400.070,01) était à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire par un certificat de blocage.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital et compte de prime d'émission.** Capital social

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille six cent trente-cinq euros (EUR 43.635,-), représenté par:

(i) un million trois cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.308.997) parts sociales ordinaires (Parts Sociales Ordinaires); et

(ii) trois millions cinquante-quatre mille cinq cent trois (3.054.503) parts sociales de classe B (Parts Sociales de Classe B);

chacune des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales de Classe B étant sous forme nominative et désignée, respectivement, comme une Classe de Parts Sociales et, ensemble, comme les Classes de Parts Sociales. Une part sociale d'une Classe de Parts Sociales sera désignée comme une Part Sociale et les Parts Sociales désignent les parts sociales de toute Classe de Parts Sociales.»

Cinquième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de six mil cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juin 2014. REM/2014/1327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092146/237.

(140108967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Chamonix Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.882.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.778.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

MELF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.915 and acting through and on behalf of its compartments A, B, E, G, I, K and M (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of Chamonix Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary of 5 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et Sociétés) under number B 187.778 (the "Company") the articles of association of which have not been amended since its incorporation (the "Articles"),

here represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, requested the notary to record that:

(I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

(II) The agenda on which resolutions were to be passed is as follows:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three millions eight hundred seventy thousand euros (EUR 3,870,000) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three millions eight hundred eighty-two thousand five hundred euros (EUR 3,882,500) by the issue of three millions eight hundred seventy thousand (3,870,000) new shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the New Shares for a total subscription price of three millions eight hundred seventy thousand euros (EUR 3,870,000) by a contribution in kind consisting of a claim

of three millions eight hundred seventy thousand euros (EUR 3,870,000) held by the Sole Shareholder, and approval of the valuation of such contribution in kind; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereupon, the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million eight hundred seventy thousand euros (EUR 3,870,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to three million eight hundred eighty-two thousand five hundred euros (EUR 3,882,500.-) by the issue of three million eight hundred seventy thousand (3,870,000) new shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declared that it subscribed to the New Shares so issued for a total subscription price of three million eight hundred seventy thousand euros (EUR 3,870,000.-) and fully paid the above capital increase by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim of three million eight hundred seventy thousand euros (EUR 3,870,000) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it is the sole holder and owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the Sole Shareholder's ownership of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, acting through its appointed proxyholder, further declared that the Contribution in Kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company dated 24 June 2014, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind amounts to 3,870,000 and is at least equal to the value of the New Shares to be issued by the Company in consideration thereof."

A copy of such report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to allocate from the value of the Contribution in Kind an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at three million eight hundred eighty-two thousand five hundred euros (EUR 3,882,500.-) divided into three million eight hundred eighty-two thousand five hundred (3,882,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 - "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The amount of the premium account and/or the capital contribution account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further items on the agenda, this Sole Shareholder's decision was thereupon closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at three thousand two hundred euros (EUR 3,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party's proxyholder hereto, this deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party's proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par Devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MELF S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.915 et agissant par et pour le compte de ses

compartiments A, B, E, G, I, K et M (l'«Associé Unique»), en tant qu'Associé Unique de Chamonix Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois par acte du notaire soussigné du 5 juin 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.778 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (les «Statuts»),

représentée par Mme Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(I) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de telle sorte que les décisions ont pu valablement être prises concernant tous les points de l'ordre du jour.

(II) L'ordre du jour sur base duquel les résolutions devaient être prises est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 3.870.000,-) de manière à le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 3.882.500,-) par l'émission de trois millions huit cent soixante-dix mille (3.870.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription par l'Associé Unique et paiement des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de trois millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 3.870.000,-) par un apport en nature d'une créance de trois millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 3.870.000,-) détenue par l'Associé Unique, et approbation de l'évaluation d'un tel apport en nature; allocation d'une somme égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société; modification résultant de ce qui précède de l'article 5 des Statuts de la Société.

Par conséquent, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 3.870.000,-) de manière à le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 3.882.500,-) par l'émission de trois millions huit cent soixante-dix mille (3.870.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»)

Ensuite, l'Associé Unique, dénommé et représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de trois millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 3.870.000,-) et a déclaré payer entièrement l'augmentation du capital social ci-dessus par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de trois millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 3.870.000,-) détenue par l'Associé Unique, prénommé, envers la Société (l'«Apport en Nature»).

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré qu'il est le détenteur et le propriétaire unique de l'Apport en Nature et qu'il n'existe aucun obstacle au transfert de l'Apport en Nature à la Société. Preuve de la détention de l'Apport en Nature par l'Associé Unique a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique, agissant par le biais de sa mandataire, a ensuite déclaré que l'Apport en Nature a été l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 24 juin 2014, dont la conclusion se lit comme suit:

"En considérant ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à EUR 3.870.000 et est au moins égale à la valeur des nouvelles parts sociales devant être émises par la Société en contrepartie " Une copie de ce rapport, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire, devra rester annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'allouer, de la valeur de l'Apport en Nature, un montant égal à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises au compte du capital social de la Société.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 3.882.500,-) divisé en trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (3.882.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 - "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de primes et/ou du compte d'apport en capital peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.».

En l'absence d'autres points sur l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Coûts et dépenses

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à trois mille deux cents euro (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, cette mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2014. Relation: LAC/2014/29130. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014091897/161.

(140109688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 56.944.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tele 2 Europe S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014085792/12.

(140101183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

TigerLuxOne Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.154.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

TigerLuxOne Topco S.à r.l., a limited liability a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Company Register,

here represented by Mrs. Corinne PETIT, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 6th, 2014.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in her above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "TigerLuxOne Midco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the abovementioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage

occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The articles thus having been established, the shares have all been subscribed by TigerLuxOne Topco S.à r.l. prenamed and represented as said before.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Mr Eddy PERRIER, born on July 5, 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Mr. Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
- Mr. Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six juin.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

TigerLuxOne Topco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 6 juin 2014.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de sa capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TigerLuxOne Midco S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la

réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce -soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont toutes été souscrites par TigerLuxOne Topco S.à r.l. prédésignée et représentée comme dit ci-avant.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et

- Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C.Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27039. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092440/423.

(140109934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.407.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December;

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178407, incorporated on June 13, 2013, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2022, page 97040 of August 21, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on December 16, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

BTG Pactual E&P S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B178405 (E&P);

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

BTG Clients O&G S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 179828 (O&G);

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

BTG Clients O&G II S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 181862 (O&G II, and together with E&P and O&G, the Shareholders);

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, pre-named and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at nine hundred and eighty-one million three hundred and seventeen thousand three hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-four cents (USD 981,317,332.34) represented by (i) ninety-eight billion one hundred and thirty-one million seven hundred and thirty-three thousand two hundred and thirty-two (98,131,733,232) class A shares in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01) each, (ii) one (1) class B premium share in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01), and (iii) one (1) class D premium share in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01), all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of a new class of shares of the Company, namely the class C premium shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each;
3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of nine hundred and eighty-one million three hundred and seventeen thousand three hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-four cents (USD 981,317,332.34) represented by (i) ninety-eight billion one hundred and thirty-one million seven hundred and thirty-three thousand two hundred and thirty-two (98,131,733,232) class A shares in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01) each, (ii) one (1) class B premium share in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01), and (iii) one (1) class D premium share in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01), to nine hundred and eighty-one million three hundred and seventeen thousand three hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-five cents (USD 981,317,332.35) by way of issuance of one (1) class C premium share, in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01);
4. Subscription for the new share, payment of the share capital increase specified under item 3. above and payment of a share premium;
5. Subsequent amendment of Article 5.1. of the articles of association of the Company;
6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the changes specified in item 3. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and
7. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of share of the Company, namely the class C premium shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of nine hundred and eighty-one million three hundred and seventeen thousand three hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-four cents (USD 981,317,332.34) represented by (i) ninety-eight billion one hundred and thirty-one million seven hundred and thirty-three thousand two hundred and thirty-two (98,131,733,232) class A shares in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01) each, (ii) one (1) class B premium share in registered form, having a par value of one cent Dollar (USD 0.01), and (iii) one (1) class D premium share in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01), to nine hundred and eighty-one million three hundred and seventeen thousand three hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-five cents (USD 981,317,332.35) by way of issuance of one (1) class C premium share, in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01).

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Sierra Nevada Investments, LLC., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United-States of America (Sierra Nevada), here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe to the one (1) class C premium share, in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01), and to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting in a number of two hundred and forty million (240,000,000) convertible equity certificates called Series 2 Certificates, having

a par value of one cent (USD 0.01) each (the Series 2 Certificates), issued by the Company and held by Sierra Nevada, having an aggregate amount of two million four hundred thousand United States Dollars (USD 2,400,000), which will be allocated as follows:

- an amount of one cent (USD 0.01) will be allocated to the class C Premium share nominal capital account;
- an amount of two million two hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty United States Dollars ninety-seven cents (USD 2,223,940.97) will be allocated to the share premium account connected to the class C Premium shares; and
- an amount of one hundred and seventy-six thousand and fifty-nine United States Dollars nine and two cents (USD 176,059.02) will be allocated to the share premium account connected to the class A shares.

It was evidenced by a certificate issued by Sierra Nevada and the Company (the Certificate), that:

- "Sierra Nevada is the legal and beneficial owner of the Series 2 Certificates in an aggregate amount of two million four hundred thousand United States Dollars (USD 2,400,000);
- as of the date of the certificate, the aggregate face value of the Series 2 Certificates is of at least two million four hundred thousand United States Dollars (USD 2,400,000); and
- the Series 2 Certificates are contributed by Sierra Nevada to the Company as consideration for the issue by the Company of one (1) class C premium share, in registered form, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, an aggregate amount of one cent (USD 0.01) being allocated to the class C premium share nominal capital account of the Company, an amount of two million two hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty United States Dollars ninety-seven cents (USD 2,223,940.97) being allocated to the share premium account connected to the class C Premium shares and an amount of one hundred and seventy-six thousand and fifty-nine United States Dollars nine and two cents (USD 176,059.02) will be allocated to the share premium account connected to the class A shares."

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

E&P, O&G, O&G II and Sierra Nevada, now representing the entire share capital of the Company and constituting the Meeting, have unanimously taken the following resolutions:

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at nine hundred and eighty-one million three hundred and seventeen thousand three hundred and thirty-two United States Dollars and thirty-five cents (USD 981,317,332.35) represented by (i) ninety-eight billion one hundred and thirty-one million seven hundred and thirty-three thousand two hundred and thirty-two (98,131,733,232) class A shares in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01) each, (ii) one (1) class B premium share in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01), (iii) one (1) class C premium share in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01) and (iv) one (1) class D premium share in registered form, having a par value of one cent (USD 0.01), all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the changes specified in the above third resolution, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the register of shareholders of the Company

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178407, constituée le 13 juin 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2022, page 97040 du 21 août 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 décembre 2013, suivant un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

BTG Pactual E&P S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178405 (E&P);

ici représentée par Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

BTG Clients O&G S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179828 (O&G);

ici représentée par Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

BTG Clients O&G II S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181862 (O&G II, et avec E&P et O&G, les Associés);

ici représentée par Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la société est actuellement fixé à neuf cent quatre-vingt-un million trois cent dix-sept mille trois cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-quatre centimes (USD 981.317.332,34) représenté par (i) quatre-vingt-dix-huit milliard cent trente-et-un million sept cent trente-trois mille deux cent trente-deux (98,131,733,232) parts sociales de classe A nominatives ayant une valeur nominative d'un centime (USD 0,01) chacune, (ii) une (1) part sociale Premium de classe B sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), et (iii) une (1) part sociale Premium de classe D sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), toutes souscrites et entièrement payées.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société, nommément les parts sociales premium de classe C ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01);
3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-un million trois cent dix-sept mille trois cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-quatre centimes (USD 981.317.332,34) représenté par (i) quatre-vingt-dix-huit milliard cent trente-et-un million sept cent trente-trois mille deux cent trente-deux (98,131,733,232) parts sociales de classe A nominatives ayant une valeur nominative d'un centime (USD 0,01) chacune, (ii) une (1) part sociale Premium de classe B sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), et (iii) une (1) part sociale Premium de classe D sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), à neuf cent quatre-vingt-un million trois cent dix-sept mille trois cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-cinq centimes (USD 981.317.332,35), par voie d'émission d'une (1) parts sociales premium de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01);
4. Souscription de la nouvelle part sociale, libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 3. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission;
5. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société;
6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et
7. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de part sociale de la Société, nommément les parts sociales premium de classe C ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-un million trois cent dix-sept mille trois cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-quatre centimes (USD 981.317.332,34) représenté par (i) quatre-vingt-dix-huit milliard cent trente-et-un million sept cent trente-trois mille deux cent trente-deux (98,131,733,232) parts sociales de classe A nominatives ayant une valeur nominative d'un centime (USD 0,01) chacune, (ii) une (1) part sociale Premium de classe B sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), et (iii) une (1) part sociale Premium de classe D sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), à neuf cent quatre-vingt-un million trois cent dix-sept mille trois cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-cinq centimes (USD 981.317.332,35), par voie d'émission d'une (1) parts sociales premium de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et paiement

Sierra Nevada Investments, LLC., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (Sierra Nevada), ici représentée par Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à une (1) part sociale premium de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), et les libérer intégralement par un apport en nature composé de deux cent quarante million (240.000.000) certificats de capitaux propres convertibles nommés Certificats de Série 2, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacun (les Certificats de Série 2), émis par la Société et souscrits par Sierra Nevada, ayant une valeur totale de deux million quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.400.000) qui sera alloué comme suit:

- un montant d'un centime (USD 0,01) sera alloué au compte de capital nominal des parts sociales Premium de classe C; et
- un montant de deux millions deux cent vingt-trois mille neuf cent quarante Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-dix-sept centimes (USD 2.223.940,97) sera alloué au compte de prime d'émission lié aux parts sociales Premium de classe C; et
- un montant de cent soixante-seize mille cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis et deux centimes (USD 176.059,02) sera alloué au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe A.

Il a été prouvé par un certificat émis par Sierra Nevada et la Société (le Certificat), que:

«Sierra Nevada est le propriétaire bénéficiaire et de plein droit des Certificats de Série 2 qui ont une valeur totale de deux million quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.400.000);

A compter de la date du certificat, la juste valeur marchande totale des Certificats de Série 2 est d'au moins deux million quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.400.000); et

Les Certificats de Série 2 sont apportés à la Société par Sierra Nevada en échange de l'émission d'une (1) part sociale premium de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), un montant d'un centime (USD 0,01) étant alloué au compte de capital nominal des parts sociales premium de classe C, un montant de deux million deux cent vingt-trois mille neuf cent quarante Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-dix-sept centimes (USD 2.223.940,97) étant alloué au compte de prime d'émission lié aux parts sociales Premium de classe C et un montant de cent soixante-seize mille cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis et deux centimes (USD 176.059,02) sera alloué au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe A.»

Le Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

E&P, O&G, O&G II et Sierra Nevada, représentant désormais l'intégralité du capital social de la Société et constituant l'Assemblée, ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-un million trois cent dix-sept mille trois cent trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-cinq centimes (USD 981.317.332,35) représenté par (i) quatre-vingt-dix-huit milliard cent trente-et-un million sept cent trente-trois mille deux cent trente-deux (98,131,733,232) parts sociales de classe A nominatives ayant une valeur nominative d'un centime (USD 0,01) chacune, (ii) une (1) part sociale Premium de classe B sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), (iii) une (1) part sociale Premium de classe C sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01), et (iv) une (1) part sociale Premium de classe D sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) toutes souscrites et entièrement payées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements spécifiés à la troisième résolution ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ EUR 3.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014091886/282.

(140109828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Tonus & Cunha Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.158.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 04/04/2014, il résulte les changements comme suit:

La société TWENTYTHREEFIVE S.A., ayant son siège social au 61 Route de Longwy, L-8080 Bertrange, inscrite au RCSL sous le numéro B 146 479, cède à la société 4 LU INVEST S.A., ayant son siège social au 61 Route de Longwy, L-8080 Bertrange, inscrite au RCSL sous le numéro B 96 309, 27,50 parts sociales de la société.

La société TWENTYTHREEFIVE S.A. détient dès lors, 412,50 parts sociales de la société.

La société 4 LU INVEST S.A. détient dès lors, 137,50 parts sociales de la société.

Total: 550 parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 16/05/2014, il résulte les changements comme suit:

La société TWENTYTHREEFIVE S.A., ayant son siège social au 61 Route de Longwy, L-8080 Bertrange, inscrite au RCSL sous le numéro B 146 479, cède Monsieur BORGES CABRAL MICHAEL, salarié, né le 21 décembre 1986 à Ettelbruck, domicilié à L-7660 Medernach, Rue de Savelborn 56 (app1) 5,50 parts sociales de la société

La société TWENTYTHREEFIVE S.A. détient dès lors, 407,00 parts sociales de la société.

La société 4 LU INVEST S.A. détient dès lors, 137,50 parts sociales de la société.

Monsieur BORGES CABRAL MICHAEL détient dès lors, 5,50 parts sociales de la société.

Total: 550 parts sociales.

Bertrange, le 04/04/2014.

Référence de publication: 2014092442/25.

(140109275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Baystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 188.126.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteenth, on the 26th day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"VARNIA S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 184293, duly represented by Mrs Sandra SCHWEIZER, Private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

« **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «BAYSTONE S.A.» (the "Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 80,000,- (eighty thousand Euro), divided into 800 (eight hundred) shares with a par value of EUR 100,- (one hundred Euro) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at five million Euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into 50 000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company might be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 26 June 2019, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 10,00 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed a number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
VARNIA S.A. prenamed,			
TOTAL:	80.000	80.000	800

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of eighthy thousand euro (80,000.-EUR) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500,-EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as director:

a) Mr Jean-Marc FABER, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Mr Manuel BORDIGNON, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

c) Mr Christophe MOUTON, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3. Has been appointed statutory auditor:

- Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., with registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, RCS Luxembourg B 60219.

4. The address of the Company is set at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2020.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the bylaws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"VARNIA S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184293,

ici représentée par Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «BAYSTONE S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros), représenté par 800 (huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 50 000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juin 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
VARNIA S.A. prénommée			
TOTAL:	80.000	80.000	800

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quatre-vingt mille Euros (80.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.500.-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Monsieur Manuel BORDIGNON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

c) Monsieur Christophe MOUTON, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, RCS Luxembourg B 60219.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: SCHWEIZER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/06/2014. Relation: EAC/2014/8832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091863/409.

(140108953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

PREF Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.746.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of June,

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "PREF Finance Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "RCS") under number B 102746 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 21st July 2004, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1135 (page 54434) on 11 November 2004 (the "Company"). The Articles of the Company have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 January 2006 and published in the Mémorial on 20 June 2006 under number 1197, page 57441.

The meeting elected Mrs Danièle MATON, as chairman of the meeting (the "Chairman"). The Chairman appointed Me Mélissa KDYEM, as secretary of the meeting (the "Secretary"). The Meeting elected Me Frédérique DAVISTER, as scrutineer of the meeting (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list (the "Shareholders"). This list and the proxies, after having been signed by the proxyholder(s) of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all the shares of the Company, representing 100 % of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting.

III.- All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to decrease the nominal value of the shares from one hundred Euros (EUR 100.-) to fifty Euro cents (EUR 0.50)

2. Decision to increase the share capital of the Company for a total amount of four million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and twenty Euros and fifty cents (EUR 4,535,920.50) so as to bring it from its current amount of forty-seven thousand six hundred Euros (EUR 47,600.-) to four million five hundred and eighty-three thousand five hundred and twenty Euros and fifty cents (EUR 4,583,520.50) by the creation and issue of nine million seventy-one thousand eight hundred and forty-one (9,071,841) Class A Shares with a nominal value of fifty Euro cents (EUR 0.50) each (the "New Shares").

Subscription and payment of the New Shares by contributions in kind.

3. Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of four million five hundred and seventy-one thousand twenty Euros and fifty cents (EUR 4,571,020.50) so as to bring from its current amount of four million five hundred and eighty-three thousand five hundred and twenty Euros and fifty cents (EUR 4,583,520.50) to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by way of cancellation of nine million one hundred and forty-one thousand one hundred and forty-one (9,141,141) Class A Shares four hundred and fifty (450) Class B Shares and four hundred and fifty (450) Class C Shares in order to clear the losses of the Company.

4. Decision to decrease the amount of the legal reserve from its current amount of four thousand seven hundred and sixty Euros (EUR 4,760.-) to one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-).

5. Decision to amend the article 5.1 of the Articles to reflect the previous resolutions.

6. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were unanimously approved by the Shareholders:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the nominal value of the existing shares from one hundred Euros (EUR 100.-) to fifty Euro cents (EUR 0.50).

As a result, (i) the share capital of forty-seven thousand six hundred Euros (EUR 47,600.-) will be represented by ninety-four thousand (94,000) Class A shares, six hundred (600) Class B shares and six hundred (600) Class C shares, all having a nominal value of fifty Euro cents (EUR 0.50) and (ii) each shareholder receives one hundred ninety-nine (199) additional shares of the same class for each share held in the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a total amount of four million five hundred thirty-five thousand nine hundred and twenty Euros and fifty cents (EUR 4,535,920.50) so as to bring it from its current amount of forty-seven thousand six hundred Euros (EUR 47,600.-) to four million five hundred and eighty-three thousand five hundred and twenty Euros and fifty cents (EUR 4,583,520.50) by the creation and issue of nine million seventy-one thousand eight hundred forty-one (9,071,841) Class A Shares with a nominal value of fifty Euro cents (EUR 0.50) each (the "New Shares") through contributions in kind made by some of the Shareholders.

Subscription and payment:

The New Shares are subscribed as follows and paid up through contributions in kind (the "Contributions"):

- four hundred and thirty-four thousand four hundred and thirty (434,430) Class A Shares are subscribed by Social Insurance Organization, a Pension Fund having its registered office at 60, Road 1701 BRN- Manama for a total amount of two hundred and seventeen thousand two hundred and fifteen Euros and one cent (EUR 217,215.01), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to two hundred and seventeen thousand two hundred and fifteen Euros and one cent (EUR 217,215.01) and consisting of an uncontested and freely transferable claim, out of which: (i) two hundred and seventeen thousand two hundred and fifteen Euros (EUR 217,215.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one Euro cent (EUR 0,01) is allocated to the share premium account of the Company;

- seven hundred and twenty-six thousand eight hundred and twenty-one (726,821) Class A Shares are subscribed by Abu Dhabi Investment Company, an Emiree decree company incorporated and existing under the laws of the Emirates of Abu Dhabi having its registered office at P.O. Box 46309, Abu Dhabi, United Arab Emirates, for a total amount of three hundred and sixty-three thousand four hundred and ten Euros and sixty-seven cents (EUR 363,410.67), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to three hundred and sixty-three thousand four hundred and ten Euros and sixty-seven cents (EUR 363,410.67) and consisting of an uncontested and freely transferable claim, out of which: (i) three hundred and sixty-three thousand four hundred and ten Euros and fifty cents (EUR 363,410.50) are allocated to the share capital of the Company and (ii) seventeen Euros cents (EUR 0,17) are allocated to the share premium account of the Company;

- two hundred and seventeen thousand two hundred and fifteen (217,215) Class A Shares are subscribed by Razin Group (Holdings) S.A.L., a company incorporated under the laws of Lebanon, having its registered office at Australia Street, Shell Building, Beirut, Lebanon and registered with the Beirut Commercial Registry under number 1900169, for a total amount of one hundred and eight thousand six hundred and seven Euros and fifty cents (EUR 108,607.50), which

amount is paid up through a contribution in kind amounting to one hundred and eight thousand six hundred and seven Euros and fifty cents (EUR 108,607.50) and consisting of an uncontested and freely transferable claim;

- three hundred and sixty-four thousand six hundred and forty-three (364,643) Class A Shares are subscribed by Mr. Anis Abdulla Mohamed Al Jallaf, residing at 343-24, Safa Park, UEA - 7536 Dubai, for a total amount of one hundred and eighty-two thousand three hundred and twenty-one Euros and fifty-eight cents (EUR 182,321.58), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to: one hundred and eighty-two thousand three hundred and twenty-one Euros and fifty-eight cents (EUR 182,321.58) and consisting of an uncontested and freely transferable claim out of which: (i) one hundred and eighty-two thousand three hundred and twenty-one Euros and fifty cents (EUR 182,321.50) are allocated to the share capital of the Company and (ii) eight Euro cents (EUR 0.08) are allocated to the share premium account of the Company;

- seven hundred and twenty-one thousand four hundred and thirty-one (721,431) Class A Shares are subscribed by Mr. Abdullah Al-Athel, residing at SA - 11 485 Riyadh, for a total amount of three hundred and sixty thousand seven hundred and fifteen Euros and ninety-two cents (EUR 360,715.92), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to three hundred and sixty thousand seven hundred and fifteen Euros and ninety-two cents (EUR 360,715.92) and consisting of an uncontested and freely transferable claim out of which: (i) three hundred and sixty thousand seven hundred and fifteen Euros and fifty cents (EUR 360,715.50) are allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-two Euro cents (EUR 0.42) are allocated to the share premium account of the Company;

- two hundred and seventeen thousand two hundred and fifteen (217,215) Class A Shares are subscribed by Mr. Ibrahim Abdulazizi Al Touq, residing at SA - 11417 Riyadh, for a total amount of one hundred and eight thousand six hundred and seven Euros and fifty cents (EUR 108,607.50), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to one hundred and eight thousand six hundred and seven Euros and fifty cents (EUR 108,607.50) and consisting of an uncontested and freely transferable claim;

- two hundred and seventeen thousand two hundred and fifteen (217,215) Class A Shares are subscribed by Mr. Mohammad Bin Saleh Bin Sultan, residing at 991, Abdullah Suliman Al Hamdan Street, SA - 11 421 Riyadh for a total amount of one hundred and eight thousand six hundred and seven Euros and fifty cents (EUR 108,607.50), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to one hundred and eight thousand six hundred and seven Euros and fifty cents (EUR 108,607.50) and consisting of an uncontested and freely transferable claim;

- two hundred and seventeen thousand two hundred and fifteen (217,215) Class A Shares are subscribed by Mr. Wabel R. Pharaon, residing at SA - 21 472 Jeddah, for a total amount of one hundred and eight thousand six hundred and seven Euros and fifty cents (EUR 108,607.50), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to one hundred and eight thousand six hundred and seven Euros and fifty cents (EUR 108,607.50) and consisting of an uncontested and freely transferable claim;

- two million one hundred and seventy two thousand one hundred and fifty (2,172,150) Class A Shares are subscribed by Public Institution for Social Security, Al Soor Street, Al Mirqab Area 24324 Kuwait City, Safat, 13104, for a total amount of one million eighty-six thousand seventy-five Euros (EUR 1,086,075.-), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to one million eighty-six thousand seventy-five Euros (EUR 1,086,075.-) and consisting of an uncontested and freely transferable claim;

- two million six hundred and six thousand five hundred and eighty (2,606,580) Class A Shares are subscribed by Arab Fund for Economic and Social Development, having its registered office at P.O. Box 21923 Safat, 13080 Kuwait, for a total amount of one million three hundred and three thousand two hundred and ninety Euros (EUR 1,303,290.-), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to one million three hundred and three thousand two hundred and ninety Euros (EUR 1,303,290.-) and consisting of an uncontested and freely transferable claim;

- five hundred and twenty-five thousand two hundred and eighty-two (525,282) Class A Shares are subscribed by Esterad Investment Company, a Bahraini shareholding company, incorporated under the laws of Bahrain, having its registered office at P.O. Box 1080, Bahrain and registered with Bahraini Trade Register under number 1545, for a total amount of two hundred and sixty-two thousand six hundred and forty-one Euros and forty-five cents (EUR 262,641.45), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to two hundred and sixty-two thousand six hundred and forty-one Euros and forty-five cents (EUR 262,641.45) and consisting of an uncontested and freely transferable claim out of which: (i) two hundred and sixty-two thousand six hundred and forty-one Euros (EUR 262,641.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-five Euro cents (EUR 0.45) are allocated to the share premium account of the Company; and,

- six hundred and fifty-one thousand six hundred and forty-four (651,644) Class A Shares are subscribed by Kuwait Investment Company, a limited liability company, incorporated under the laws of Kuwait, having its registered office at P.O. Box 1005 Safat, 13011 Kuwait and registered with Kuwaiti Trade Register under number 4340, for a total amount of three hundred and twenty-five thousand eight hundred and twenty-two Euros and thirty-nine cents (EUR 325,822.39), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to three hundred and twenty-five thousand eight hundred and twenty-two Euros and thirty-nine cents (EUR 325,822.39) and consisting of an uncontested and freely transferable claim out of which: (i) three hundred and twenty-five thousand eight hundred and twenty-two Euros (EUR 325,822.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-nine Euro cents (EUR 0.39) are allocated to the share premium account of the Company.

The total contribution of an amount of four million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and twenty-two Euros and two cents (EUR 4,535,922.02) corresponding to the Contributions, is allocated as follows: (i) four million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and twenty Euros and fifty cents (EUR 4,535,920.50) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one Euro and fifty-two cents (EUR 1.52) are allocated to the share premium account of the Company (the "Share Premium Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the notary, the sole manager of the Company has valued the Contributions at four million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and twenty-two Euros and two cents (EUR 4,535,922.02), according to the valuation report such amount corresponding to at least the nominal value of the New Shares and the Share Premium Contribution.

Third resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by the amount of four million five hundred and seventy-one thousand twenty Euros and fifty cents (EUR 4,571,020.50) so as to bring from its current amount of four million five hundred and eighty-three thousand five hundred and twenty Euros and fifty cents (EUR 4,583,520.50) to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by way of cancellation of nine million one hundred and forty-one thousand one hundred and forty-one (9,141,141) Class A Shares, four hundred and fifty (450) Class B Shares and four hundred and fifty (450) Class C Shares in order (i) to clear the losses of the corporate capital amounting to three million five hundred and ninety-three thousand six hundred and fifty-seven Euros and eighty-two cents (EUR 3,593,657.82) and (ii) to allocate an amount of nine hundred and seventy-seven thousand three hundred and sixty-two Euros and sixty-eight cents (EUR 977,362.68) to the distributable reserves.

Further to the capital reduction, the shareholding will be the following:

- BPCE holds two thousand six hundred and twenty-five (2,625) Class A Shares;
- Social Insurance Organization holds one thousand fifty (1,050) Class A Shares;
- Abu Dhabi Investment Company holds two thousand one hundred (2,100) Class A Shares;
- Razin Group (Holdings) S.A.L. holds five hundred and twenty-five (525) Class A Shares;
- Mr. Anis Abdulla Mohamed Al Jallaf holds one thousand fifty (1,050) Class A Shares;
- Mr. Abdullah Al-Athel, holds one thousand five hundred and twenty-five (1,525) Class A Shares;
- Mr. Ibrahim Abdulazizi Al Touq holds five hundred and twenty-five (525) Class A Shares;
- Mr. Mohammad Bin Saleh Bin Sultan holds five hundred and twenty-five (525) Class A Shares;
- Mr. Wabel R. Pharaon holds five hundred and twenty-five (525) Class A Shares;
- Public Institution for Social Security holds five thousand one hundred and fifty (5,150) Class A shares;
- Arab Fund for Economic and Social Development holds six thousand two hundred (6,200) Class A Shares;
- Esterad Investment Company holds one thousand three hundred and twenty-five (1,325) Class A Shares;
- Kuwait Investment Company holds one thousand five hundred and seventy-five (1,575) Class A Shares; and,
- AEW Europe S.à r.l. holds one hundred and fifty (150) Class B shares and one hundred and fifty (150) Class C Shares.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders further resolve to decrease the legal reserve of the Company from its current amount of four thousand seven hundred and sixty Euros (EUR 4,760.-) to one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-), the difference being allocated to the distributable reserves.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twenty-four thousand seven hundred (24,700) registered shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares»), one hundred fifty (150) registered shares of Class B (hereinafter referred to as «Class B Shares») and by one hundred fifty (150) registered shares of Class C (herein referred to as «Class C Shares»); the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of fifty Euro cents (EUR 0.50)."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand seven hundred euros (EUR 3,700.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq juin;

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de "PREF Finance Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B. 102.746 et constituée par un acte du notaire prénommé, en date du 21 juillet 2004 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 11 novembre 2004, numéro 1135, page 54434 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire prénommé, en date du 19 janvier 2006 et publié au Mémorial en date du 20 juin 2006 numéro 1197, page 57441.

L'assemblée a élu Madame Danièle MATON, tant que président de l'assemblée avec (le "Président"). Le Président a nommé Me Mélissa KDYEM, pour agir en tant que secrétaire de l'assemblée (le "Secrétaire"). L'assemblée a élu Me Frédérique DAVISTER, pour agir en tant que scrutateur de l'assemblée (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence (les "Associés"). Cette liste de présence et les procurations, après avoir signées par le(s) mandataire(s) des Associés et le notaire soussigné, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de réduire la valeur nominale des parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) à cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50).

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de quatre millions cinq cents trente-cinq mille neuf cent vingt Euros et cinquante centimes (EUR 4.535.920,50) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept mille six cents Euros (EUR 47.600,-) à quatre millions cinq cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt Euros et cinquante centimes (EUR 4.583.520,50) par la création et l'émission de neuf millions soixante et onze mille huit cent quarante-une (9.071.841) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription et paiement pour les Nouvelles Parts Sociales par des apports en nature.

3. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cinq cent soixante-onze mille vingt et cinquante centimes d'Euros (EUR 4.571.020,50) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt Euros et cinquante centimes (EUR 4.583.520,50) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de neuf millions cent quarante-et-un mille cent quarante-et-un (9.141.141) Parts Sociales de Classe A, quatre cent cinquante (450) Parts Sociales de Classe B et quatre cent cinquante (450) Parts Sociales de Classe C, afin d'effacer les pertes de la Société.

4. Décision de réduire le montant de la réserve légale de son montant actuel de quatre mille sept cent soixante Euros (EUR 4.760,-) à mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-).

5. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

6. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales existantes de cent Euros (EUR 100,-) à cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50).

Par conséquent, (i) le capital social de quarante-sept mille six cents Euros (EUR 47.600,-) est représenté par quatre-vingt-quatorze mille (94.000) Parts Sociales de Classe A, six cents (600) Parts Sociales de Classe B et six cents (600) Parts Sociales de Classe C, ayant toutes une valeur nominale de cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50) et (ii) chaque associé reçoit cent quatre-vingt-dix-neuf (199) parts sociales additionnelles pour chaque part sociale détenue dans la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de quatre millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent vingt Euros et cinquante centimes (EUR 4.535.920,50) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept mille six cents Euros (EUR 47.600,-) à quatre millions cinq cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt Euros et cinquante centimes (EUR 4.583.520,50) par la création et l'émission de neuf millions soixante et onze mille huit cent quarante-et-une (9.071.841) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") par des apports en nature réalisés par certains des Associés:

Souscription et paiement:

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit et libérées par des apports en nature (les "Apports"):

- Quatre cent trente-quatre mille quatre cent trente (434.430) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par Social Insurance Organization, un Pension Fund ayant son siège social au 60, Road 1701 BRN-Manama, pour un montant total de deux cent dix-sept mille deux cent quinze Euros et un centime (EUR 217.215,01), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de deux cent dix-sept mille deux cent quinze Euros et un centime (EUR 217.215,01) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible, duquel (i) deux cent dix-sept mille deux cent quinze Euros (EUR 217.215,-) sont alloués au capital social de la Société et (ii) un centime d'Euro (EUR 0,01) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

- Sept cent vingt-six mille huit vingt-et-un (726.821) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par Abu Dhabi Investment Company, une société Emiree decree constituée et existant selon les lois des Emirats d'Abu Dhabi, ayant son siège social au P.O. Box 46309, Abu Dhabi Emirats Arabes Unis, pour un montant total de trois cent soixante-trois mille quatre cent dix Euros et soixante-sept centimes (EUR 363.410,67), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de trois cent soixante-trois mille quatre cent dix Euros et soixante-sept centimes (EUR 363.410,67) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible, duquel (i) trois cent soixante-trois mille quatre cent dix Euros et cinquante centimes (EUR 363.410,50) sont alloués au capital social de la Société et (ii) dix-sept centimes d'Euros (EUR 0,17) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

- Deux cent dix-sept mille deux cent quinze (217.215) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par Razin Group (Holdings) S.A.L., une société constituée selon les lois des lois du Liban, ayant son siège social à Australia Street, Shell Building, Beyrouth, Liban, immatriculée auprès du Beirut Commercial Registry sous le numéro 1900169, pour un montant total de cent huit mille six cent sept Euros et cinquante centimes (EUR 108.607,50), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de cent huit mille six cent sept Euros et cinquante centimes (EUR 108.607,50) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible;

- Trois cent soixante quatre mille six cent quarante-trois (364,643) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par M. Anis Abdulla Mohamed Al Jallaf, résidant au 343-24, Safa Park, UEA - 7536 Dubai, pour un montant total de cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt-et-un Euros et cinquante-huit centimes (EUR 182.321,58), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt-et-un Euros et cinquante-huit centimes (EUR 182.321,58) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible, duquel (i) cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt-et-un Euros et cinquante centimes (EUR 182.321,50) sont alloués au capital social de la Société et (ii) huit centimes d'Euros (EUR 0,08) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

- Sept cent vingt-et-un mille quatre cent trente-et-une (721.431) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par M. Abdullah Al-Athel, résidant au SA - 11 485 Riyadh, pour un montant total de trois cent soixante mille sept cent quinze Euros et quatre-vingt douze centimes (EUR 360.715,92), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de trois cent soixante mille sept cent quinze Euros et quatre-vingt douze centimes (EUR 360.715,92) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible, duquel (i) trois cent soixante mille sept cent quinze Euros et cinquante centimes (EUR 360.715,50) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quarante-deux centimes d'Euros (EUR 0,42) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

- Deux cent dix-sept mille deux cent quinze (217,215) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par M. Ibrahim Abdulazizi Al Touq, résidant au SA - 11 417 Riyadh, pour un montant total de cent huit mille six cents sept Euros et cinquante centimes (EUR 108.607,50), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de cent huit mille six cents sept Euros et cinquante centimes (EUR 108.607,50) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible;

- Deux cent dix-sept mille deux cent quinze (217,215) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par M. Mohammad Bin Saleh Bin Sultan, résidant au 991, Abdullah Suliman Al Hamdam Street, SA -11421 Riyadh, pour un montant total de cent huit mille six cents sept Euros et cinquante centimes (EUR 108.607,50), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de cent huit mille six cents sept Euros et cinquante centimes (EUR 108.607,50) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible;

- Deux cent dix-sept mille deux cent quinze (217,215) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par M. Wabel R. Pharaon, résidant au SA - 21 472 Jeddah, pour un montant total de cent huit mille six cents sept Euros et cinquante centimes (EUR 108.607,50), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de cent huit mille six cents sept Euros et cinquante centimes (EUR 108.607,50) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible;

- Deux millions cent soixante douze mille cent cinquante (2.172.150) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par Public Institution for Social Security, Al Soor Street, Al Mirqab Area 24324 Kuwait City, Safat, 13104, pour un montant total d'un million quatre-vingt six mille soixante quinze Euros (EUR 1.086.075,-), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant d'un million quatre-vingt six mille soixante quinze Euros (EUR 1.086.075,-) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible;

- Deux millions six cent six mille cinq cent quatre-vingt (2.606.580) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par Arab Fund for Economic and Social Development, ayant son siège social au P.O. Box 21923 Safat, 13080 Kuwait, pour un montant total d'un million trois cents trois mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 1.303.290,-), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de un million trois cents trois mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 1.303.290,-) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible;

- Cinq cents vingt-cinq mille deux quatre-vingt deux (525.282) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par Esterad Investment Company, une Bahraini shareholding company constituée selon les lois du Bahreïn, ayant son siège social au P.O. Box 1080, Bahrain et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Bahraini (Bahraini Trade Register) sous le numéro 1545, pour un montant total de deux cent soixante-deux mille six cents quarante-et-un Euros et quarante-cinq centimes (EUR 262.641,45), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de deux cent soixante-deux mille six cents quarante-et-un Euros et quarante-cinq centimes (EUR 262.641,45) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible, duquel (i) deux cent soixante-deux mille six cent quarante-et-un Euros (EUR 262.641,-) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quarante-cinq centimes d'Euros (EUR 0,45) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

- Six cent cinquante-et-un mille six cent quarante-quatre (651.644) Parts Sociales de Classe A sont souscrites par Kuwait Investment Company, une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée selon les lois de Koweït, ayant son siège social au P.O. Box 1005 Safat, 13001 Kuwait et immatriculée auprès du Kuwaiti Trade Register sous le numéro 4340, pour un montant total de trois cent vingt-cinq mille huit cent vingt-deux Euros et trente-neuf centimes (EUR 325.822,39), un tel montant est payé par un apport en nature d'un montant de trois cent vingt-cinq mille huit cent vingt-deux Euros et trente-neuf centimes (EUR 325.822,39) et consistant en une créance incontestée et librement transmissible. duquel (i) trois cent vingt-cinq mille huit cent vingt-deux Euros (EUR 325.822,-) sont alloués au capital social de la Société et (ii) trente-neuf centimes d'Euros (EUR 0,39) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

L'apport total d'un montant de quatre millions cinq cent trente-cinq milles neuf cent vingt-deux Euros et deux centimes (EUR 4.535.922,02) correspondant aux Apports, est alloué comme suit: (i) quatre millions cinq cent trente-cinq milles neuf cent vingt Euros et cinquante centimes (EUR 4.535.920,50) sont alloués au capital social de la Société et (ii) un Euro et cinquante-deux centimes (EUR 1,52) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société (l'"Apport en Prime d'Emission").

Tel qu'il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, le gérant unique de la Société a évalué les Apports à quatre millions cinq cent trente-cinq milles neuf cent vingt-deux Euros et deux centimes (EUR 4.535.922,02), selon le rapport d'évaluation, un tel montant correspondant au moins à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales et à l'Apport en Prime d'Emission.

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cinq cent soixante-onze mille vingt Euros et cinquante centimes (EUR 4.571.020,50) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt Euros et cinquante centimes (EUR 4.583.520,50) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de neuf millions cent quarante-et-un mille cent quarante-et-une (9.141.141) Parts Sociales de Classe A, quatre cent cinquante (450) Parts Sociales de Classe B et quatre cent cinquante (450) Parts Sociales de Classe C, afin (i) d'effacer les pertes du capital social d'un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-sept Euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 3.593.657,82) et (ii) d'allouer un montant de neuf cent soixante dix-sept mille trois soixante-deux Euros et soixante-huit centimes (EUR 977.362,68) aux réserves distribuables.

En conséquence de la réduction du capital social, l'actionnariat sera le suivant:

- BPCE détient deux milles six cent vingt-cinq (2.625) Parts Sociales de Classe A;
- Social Insurance Organization détient mille cinquante (1.050) Parts Sociales de Classe A;
- Abu Dhabi Investment Company détient deux milles cent (2.100) Parts Sociales de Classe A;
- Razin Group (Holdings) S.A.L. détient cinq cent vingt-cinq (525) Parts Sociales de Classe A;
- M. Anis Abdulla Mohamed Al Jallaf détient mille cinquante (1.050) Parts Sociales de Classe A;
- M. Abdullah Al-Athel détient mille cinq cent vingt-cinq (1.525) Parts Sociales de Classe A;
- M. Ibrahim Abdulazizi Al Touq détient cinq cent vingt-cinq (525) Parts Sociales de Classe A;
- M. Mohammad Bin Saleh Bin Sultan détient cinq cent vingt-cinq (525) Parts Sociales de Classe A;
- M. Wabel R. Pharaon détient cinq cent vingt-cinq (525) Parts Sociales de Classe A;
- Public Institution for Social Security détient cinq mille cent cinquante (5.150) Parts Sociales de Classe A;
- Arab Fund for Economic and Social Development détient six mille deux cents (6.200) Parts Sociales de Classe A;

- Esterad Investment Company détient mille trois cent vingt-cinq (1.325) Parts Sociales de Classe A;
- Kuwait Investment Company détient mille cinq cent soixante quinze (1.575) Parts Sociales de Classe A; et
- AEW Europe S.à r.l. détient cent cinquante (150) Parts Sociales de Classe B et cent cinquante (150) Parts Sociales de Classe C.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de réduire la réserve légale de la Société de son montant actuel de quatre mille sept cent soixante Euros (EUR 4.760,-) à mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-), la différence sera allouée aux réserves distribuables.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises et d'adapter les définitions suivantes, qui se liront désormais comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par vingt-quatre mille sept cents (24.700) parts sociales nominatives de la classe A (ci-après repris comme les "Parts Sociales de Classe A"), cent cinquante (150) parts sociales nominatives de classe B (ci-après repris comme les "Parts Sociales de Classe B") et cent cinquante (150) parts sociales nominatives de classe C (ci-après repris comme les "Parts Sociales de Classe C"); les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont ci-après repris comme les "Parts Sociales", ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-)

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu aux mandataires des comparants connus du notaire par leur nom, prénom, statut civil et résidence, les mandataires des comparants ont signés l'acte avec le notaire.

Signé: D. MATON, M. KDYEM, F. DAVISTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 juin 2014. Relation: LAC/2014/27547. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014092343/402.

(140109761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Evia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.366.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of June,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

ABIRA HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 54.617 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Noelle Piccione, private employee, professionally residing at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 6th June 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Evia Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167.366, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23rd January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19th April 2012, number 1013 (the Company).

The articles of incorporation have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the corporate capital with an amount of EUR 1,775,000 (one million seven hundred and seventy five thousand euro) to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 1,787,500 with creation of 1,775,500 shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each

2. Subscription and payment of in of the 1,775,000 new created shares by ABIRA HOLDING S. A. by contribution in kind of a note for an amount of EUR 1,775,000 (one million seven hundred and seventy five thousand euro) owned by ABIRA HOLDING S. A.

3. Modification of the article 5 of the articles of incorporation in order to take into consideration the above mentioned modifications

4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of one million seven hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,775,000.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to one million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,787,500.-) through the issue of one million seven hundred seventy-five thousand (1,775,000.-) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription and payment:

All the new shares are subscribed by the Sole Shareholder for an amount of one million seven hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,775,000.-), entirely allocated to the share capital of the Company.

The one million seven hundred seventy-five thousand (1,775,000.-) new shares are fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind consisting of the partial conversion of a claim owned by the Sole Shareholder against the Company for an amount of one million seven hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,775,000.-).

The existence of the claim results from a certificate signed by two directors of ABIRA HOLDING S. A, from which it appears that the claim is certain, due and payable.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at one million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,787,500.-) represented by one million seven hundred eighty-seven thousand five hundred (1,787,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le onze juin,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ABIRA HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.617 (l’Associé Unique),

ici représentée par Madame Noelle Piccione, employée privée, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 juin 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l’enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Evia Finance S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.366, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1013 du 19 avril 2012 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.775.000,- (un million sept cent soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), à EUR 1.787.500,- (un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 1.775.000 (un million sept cent soixante-quinze mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune

2. Souscription et libération des 1.775.000 parts sociales nouvelles par ABIRA HOLDING S.A. par un apport en nature de EUR 1.775.000 (un million sept cent soixante-quinze mille euros) consistant en la conversion partielle d'une créance détenue par ABIRA HOLDING S.A.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour tenir compte de la modification précédente

4. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.775.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.787.500,-) par l'émission d'un million sept cent soixante-quinze mille (1.775.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et libération:

Toutes les nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique pour un montant total d'un million sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.775.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société.

Les un million sept cent soixante-quinze mille (1.775.000) parts sociales nouvelles sont libérées par un apport en nature consistant en la conversion partielle d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société à concurrence d'un million sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.775.000,-).

L'existence de la créance résulte d'une attestation signée par deux administrateurs de ABIRA HOLDING S. A, de laquelle il résulte que la créance est certaine, liquide et exigible.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.787.500,-) représenté par un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.787.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. PICCIONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. LAC / 2014 / 27457. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092004/125.

(140109473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.